

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2008

Le Conseil Municipal de MONTBRUN-LAURAGAIS s'est réuni, à 20h30, en session ordinaire, à la mairie, le trente mai deux mille huit, sous la présidence de M. le Maire, Gérard BOLET.

Date de convocation : 26/05/2008

PRESENTS : Jean-Marc BEDER, Gérard BOLET, Blaise COTTE, Alain DONNEAU, Gil FAUCOUP, Dominique GAUDILLIERE, René LANSOY, Maryse MIKOLAJCZAK, Jean-Luc MOLES, Catherine MONIER, Hélène NOYRIT, Christian ROUGET, Elisabeth SARRATO, Gilbert SENAC.

REPRESENTÉE : Danièle CELLIER a donné pouvoir à Mme MONIER.

M. Jean-Marc BEDER a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/03/08:

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1.

M. le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire d'effectuer un réajustement de crédits pour certains articles insuffisamment pourvus. Il propose donc les mouvements de crédits suivants :

Article et Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 Dépenses imprévues fonctionnement	500 €	
D 6574 Subv. Fonct. Organ. Droit privé		500 €
D 2112-1/08 Urbanisation RD. 24	71,03 €	
D 2184-2/08 Mobilier bibliothèque		71,03 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes aux associations œuvrant sur la commune ou en collaboration avec la commune, après avoir pris connaissance de leur bilan financier et moral 2007 et de leurs demandes :

- Association "Autour de l'Ecole" **500 €**
- Coopérative scolaire **3 050 €**
- Association « En courant d'air » **200 €**
- Foyer rural **3 350 €**
- Pastel (Aureville) **200 €**
- Caminarem (Clermont Le Fort) **100 €**

Il accorde une subvention à deux associations pour leur action sur le canton :

- Les Restaurants du Cœur de BAZIEGE **200 €**
- Le Secours Populaire de CASTANET-TOLOSAN **200 €**

Les subventions à l'ACCA de Montbrun et à l'ASIP (Association sportive intercommunale de Pompertuzat) sont reportées dans l'attente de leurs bilans et demandes.

Montant total des subventions accordées à ce jour : **7 800 €**. Ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2008 (article 6574).

Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

ADHESION DE LA COMMUNE A DES ASSOCIATIONS.

M. le Maire propose le renouvellement en 2008 de l'adhésion de la commune, ou de nouvelles adhésions, à des associations dont l'action correspond aux objectifs de la commune et avec lesquelles une coopération a été engagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer en 2008 à :

- ◆ **ARAM-MT** (cotisation annuelle de **20 €**)
- ◆ **Les Amis des Archives de la HAUTE-GARONNE** (cotisation annuelle de **27 €**)
- ◆ **PASTEL** (Aureville) (cotisation annuelle de **20 €**)
- ◆ **Arbres et Paysages d'Autan** (cotisation annuelle de **50 €**)

Ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2008 (article **6281**).

Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR UN POSTE D'AGENT DE DEVELOPPEMENT LOCAL.

M. le Maire rappelle à son Conseil Municipal que, le 15 mai 2002, un poste d'agent de développement local a été pourvu dans le cadre d'un contrat Emploi-Jeune pour une durée de 5 ans, qui arrivait à échéance le 14 mai 2007, il a ensuite été décidé, par délibération du 01/06/2007, de prolonger ce poste sous forme d'un contrat à durée déterminée à plein temps d'un an.

Le contrat à durée déterminée étant arrivé à échéance, M. le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger ce poste sous forme d'un contrat à durée déterminée à plein temps de deux ans, dans l'attente de l'organisation d'un recrutement sur emploi statutaire.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à recruter sur ce poste et signer tout document afférent.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE.

Ce point est reporté, car il est jugé préférable de lancer un appel d'offres pour l'ensemble des travaux nécessaires. Mme Cellier et la commission ad hoc vont lister tous les travaux nécessaires (démolition du local du corbillard, aménagement des allées, évacuation des eaux de pluie, réparation du dépositoire municipal, réfection du mur d'enceinte, création d'un columbarium,...), puis, un appel d'offre sera lancé.

CREATION D'UNE DALLE SUPPORT POUR LA BUVETTE DU MARCHÉ.

M. le Maire rappelle à son Conseil Municipal qu'en 2004, il a été installé un abri de rangement faisant office de buvette lors du marché hebdomadaire.

Les années passant, les éléments constitutifs de l'abri ont beaucoup bougé, il devient urgent de faire des travaux afin de rétablir la stabilité de l'ensemble de la construction.

La société « Nailloux Construction » de NAILLOUX propose un devis pour des travaux de création de dalle support pour un montant de 1 473,73 € H.T., soit 1 762,58 € T.T.C.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, d'accepter ce devis, d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent, et à demander au Conseil Général une subvention la plus large possible.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

REMBOURSEMENT DE FRAIS EXCEPTIONNELS

M. Beder, troisième adjoint, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un remboursement exceptionnel des dépenses engagées par M. G. Bolet, pour les frais du renouvellement d'hébergement du site internet de la commune chez Online. En effet, ces achats ayant été faits via Internet ne peuvent être réglés que par carte bancaire. Le montant total des achats réglés par M. Bolet avec sa propre carte bancaire s'élève à 35,76 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte d'effectuer ce remboursement qui sera inscrit au B.P. 2008, à l'article 6188.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstention : 1 Contre : 0 Pour : 14

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un remboursement exceptionnel des dépenses engagées par Mme Danièle Cellier, première adjointe, pour l'achat de fournitures pour la garderie scolaire. En effet, ces achats ayant été effectués dans un magasin Bazarland dans le cadre de soldes avant fermeture, le paiement par mandat administratif n'était pas possible. Le montant total des achats réglés par Mme Cellier avec sa propre carte bancaire s'élève à 155,39 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte d'effectuer ce remboursement.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA PARCELLE N°232 DE LA SECTION C.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à l'approbation du P.L.U., le Conseil Municipal a décidé d'instaurer un droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du P.L.U., en sa séance du 19/12/2007.

Il expose qu'une déclaration d'intention d'aliéner soumise au droit de préemption urbain a été reçue le 26/05/2008, elle a été envoyée par Maître CAZABAN, notaire à MONTGISCARD.

Cette D.I.A. concerne la parcelle cadastrée N°232 de la section C, d'une superficie de 2 500 mètres carrés, correspondant à un terrain bâti sis 87 chemin de Pinazel.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur l'aliénation de la parcelle cadastrée C N°232,

d'une superficie de 2 500 mètres carré, correspondant à un terrain bâti, pour un montant de 370 000 € dont 14 040 € de biens mobiliers plus 15 000 € de commission d'agence.

De plus, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout document afférent.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

CONVENTION DE GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE AVEC L'ASSOCIATION "LE FOYER RURAL". AUTORISATION DE DESAFFECTATION PERMANENTE.

M. le Maire rappelle aux conseillers que, par délibération du 03/11/2006, a été créée une bibliothèque municipale dont la gestion a été confiée à l'association « Le Petit Grenier ».

Suite à la dissolution de cette association, M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de confier la gestion de la bibliothèque à l'association "Le Foyer Rural".

Il est nécessaire de signer une convention entre la commune et l'association « Le Foyer Rural » afin de définir le rôle de chacun dans le fonctionnement et la gestion de la bibliothèque. Notamment, la commune s'engage à assurer la mise à disposition et l'entretien des locaux réservés à la bibliothèque, et à ouvrir une ligne budgétaire affectée au fonctionnement de la bibliothèque. L'association s'engage à assurer un service public de prêt de livres ouvert à tous, sans cotisation.

De plus, il informe le Conseil Municipal qu'un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la bibliothèque municipale sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale et doivent être réformés. L'association « Le Foyer Rural » souhaite avoir l'autorisation de désaffectation permanente lors du recyclage des livres éliminés de l'inventaire de la bibliothèque. Cette autorisation permet aux livres réformés d'être :

- cédés ou échangés gratuitement,
- vendus lors de bourses et foires aux livres, vide-greniers,...etc.
- mis en réserve,
- pilonnés ou détruits lorsqu'ils sont trop abîmés.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- autorise M. le Maire à signer la convention avec l'association "Le Foyer Rural"
- autorise l'association le Foyer Rural à réaliser les opérations de recyclage des livres éliminés.

Nombre de suffrages exprimés : 15
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

QUESTIONS DIVERSES SANS DELIBERATIONS

Instruction des documents d'urbanisme.

M. le Maire fait état des difficultés, prévisibles en raison des réductions d'effectifs dans les D.D.E., rencontrées dans l'instruction des documents d'urbanisme (instruction très réduite des déclarations préalables et des permis qualifiés « sans enjeux », retards entraînant la délivrance d'autorisations et permis tacites, avec tous les risques de recours que cela entraîne,...). Il informe le Conseil que, à la demande d'un certain nombre de communes, le Sicoval étudie la possibilité de créer un service d'instruction des demandes de documents d'urbanisme, en précisant bien que la signature des autorisations et permis restera une compétence de la commune. Ceci impliquerait la création d'un pôle d'environ huit personnes, le financement de ce service serait mutualisé. Ce projet sera examiné par le conseil de communauté et devra être soumis à tous les conseils municipaux.

Besoins en personnel.

M. Cotte expose que, suite à une visite de terrain de la commission Environnement, il est apparu que les besoins en entretien d'espaces verts était plus important que par le passé

(plantations de haies, espaces verts autour de l'école,...). Le Conseil charge M. Cotte de faire le point, avec l'agent chargé de ce service, des temps de travail nécessaire, ainsi que des besoins en matériel.

Préparation du conseil de communauté du Sicoval.

M. le Maire présente au Conseil le principal point du prochain conseil de communauté du Sicoval, à savoir le compte administratif 2007. Il invite les conseillers à lire le document d'analyse financière élaboré à cette occasion. Il présente également les objectifs du projet de pacte financier qui fera l'objet de débats dans les mois à venir.

Mise en place du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Un certain nombre de personnes ont été contactées, mais la liste définitive n'est pas encore arrêtée. La composition du C.C.A.S. fera l'objet d'un arrêté du maire.

Mise en place de la « base élèves » de l'Education Nationale.

M. le Maire transmet un certain nombre de documents d'information aux conseillers. Il les invite à en prendre connaissance et à s'informer par eux-mêmes, pour une prise de décision sur l'utilisation de cette base au prochain conseil.

Enveloppe personnalisée pré-affranchie

M. le Maire présente aux conseillers la proposition du service commercial de la Poste d'éditer des enveloppes pré-affranchies personnalisées (photo de la commune). La Poste en édite 200, qui sont mises en vente au public à la poste, et les vend par tranches de 500 à la commune, au prix de 290 €. Le surcoût est de l'ordre de 4 centimes par enveloppe. Le Conseil Municipal trouve la proposition intéressante, et autorise M. le Maire à signer la convention avec la Poste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h20.